

concours avocat

Ministère de la Justice

Posté par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 8:38:08

Fonctions : L'avocat donne tout d'abord des consultations juridiques. Il renseigne ses clients sur les voies de procédures susceptibles de résoudre le litige, aide à régler le conflit à l'amiable et renseigne sur les chances de succès d'une procédure judiciaire. De plus, il effectue et accomplit au nom et pour le compte de ses clients des démarches ou formalités.

Il prend la parole, en matière pénale, pour défendre les personnes soupçonnées d'une infraction ou pour représenter les intérêts des victimes, tout au long de la procédure.

En matière civile, il accomplit les actes nécessaires à la procédure et prépare des "conclusions" qui exposent les prétentions de son client en fait et en droit. Il représente, par ailleurs, le justiciable devant le tribunal, et accomplit en son nom, les formalités du procès.

Il est, en outre, tenu de respecter un ensemble de règles professionnelles et de devoirs (comme le secret professionnel par exemple) sous peine de radiation par l'ordre des avocats.

Les avocats participent enfin à l'accès au droit, en donnant des consultations juridiques gratuites pour les plus démunis dans les palais de justice, dans les mairies ainsi que dans les maisons de justice et du droit.

Comment devient-on avocat ? Il faut réussir l'examen d'entrée à un centre régional de formation professionnelle (CRFPA). Pour passer l'examen, il faut être titulaire d'un Bac+4 en droit ou de l'un des diplômes reconnus comme équivalent. **Comment se déroule la formation ?** Il y a d'abord une formation de six mois, délivrée par les centres régionaux de formation professionnelle, qui est consacrée aux enseignements portant notamment sur le statut, la déontologie et les aspects pratiques de l'exercice de la profession. Cette formation est commune à tous les élèves avocats.

Un module de six à huit mois est ensuite consacré à la réalisation d'un projet pédagogique individuel. Ce module doit encourager l'élève avocat à définir ses choix personnels et préparer en conséquence son intégration professionnelle.

Au cours de la troisième période, l'élève avocat effectue enfin un stage auprès d'un avocat. **Quelle est la rémunération nette mensuelle ?** L'avocat perçoit des honoraires libres, fixés en accord avec son client. Sa rémunération varie selon l'activité, la renommée et la localisation du cabinet.